

Communiqué aux médias

22 juin 2021

Comment une commission législative peut-elle à la fois se déclarer non compétente pour traiter d'un objet et en même temps recommander son classement sans suite ?

Recueillant 9'000 signatures dont plus 7'500 de citoyens neuchâtelois, la pétition

« Non à la disparition du Centre nordique et touristique de La Vue-des-Alpes – Crêt-Meuron – Tête-de-Ran »

a étrangement été transmise pour traitement par le bureau du Grand Conseil à la Commission énergie. Dans son rapport, celle-ci reconnaît que la question est « *hors du champ de sa compétence* », mais recommande néanmoins son classement sans suite.

Lors de la prochaine session du Grand Conseil, les 29 et 30 juin, le législatif cantonal devra se prononcer sur cet objet mis à l'ordre du jour.

La Commission énergie, après avoir admis elle-même dans son rapport

- « *s'interroger quant au choix du Bureau du Grand conseil de (lui) transmettre cette pétition* »,
- confesse plus loin « *être dans l'incapacité de répondre au mandat* »,
- avant de finalement affirmer qu'elle « *n'a pas davantage discuté ni ne s'est positionnée par rapport aux impacts de la création de ce parc éolien sur les activités sportives ainsi que l'attractivité touristique du site du Crêt-Meuron, questions davantage liées à l'aménagement du territoire* ».

La logique aurait alors voulu qu'on demande le renvoi du traitement de la pétition à une commission ad-hoc, compétente celle-là, plutôt que son classement sans suite. Etant donné qu'il n'existe aujourd'hui aucune commission permanente ou thématique susceptible de traiter cet objet, le bon sens aurait été de demander la mise en place d'une **nouvelle commission temporaire** du département du développement territorial (DDTE).

Les députés suivront-ils la recommandation d'une commission qui se déclare elle-même non compétente en la matière ? Classeront-ils sans suite la pétition ou corrigeront-ils le tir ?

Offriront-ils à 9'000 personnes, dont 7'500 citoyens et contribuables neuchâtelois, un traitement adéquat de leur demande ou celle-ci sera-t-elle balayée d'un revers de main ? Sans préjuger des conclusions d'une nouvelle commission, les signataires auraient au moins le sentiment que leur requête a été prise en compte par une commission qualifiée.

Il en va de la crédibilité des autorités cantonales neuchâteloises.

Contacts :

Jean-Pierre Leuenberger,
Président - Neuchâtel Ski de Fond
jeanpierreleuenberger@gmail.com

Secrétariat :
Neuchâtel Ski de Fond
rue de l'Ouest 11 - CH 2052 Fontainemelon

